



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE  
DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

✉ 3, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

Luxembourg, le 29 décembre 2021

**A NOS SOCIÉTÉS-MEMBRES**

**Communiqué**

Suite à quelques demandes de renseignements supplémentaires nous vous transmettons ci-annexé un extrait de la circulaire 21/2021 du Ministère des Sports au sujet des tests antigéniques rapides et la demande de fourniture à adresser au ministère.

Tous les détails des nouvelles stipulations se trouvent dans la circulaire 21/2021 du Ministère des Sports ainsi que dans les recommandations de la santé (Version du 25/12/2021).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations sportives les meilleures

Pour la FLTAS  
Claudia Dall'Agnol  
Présidente